

# TIRÉ À PART

Nous reproduisons ici deux extraits d'un Avis du Conseil supérieur de l'éducation. L'Avis comporte trois chapitres : le premier montre que la qualité du français est un enjeu de première importance ; dans le second, dont sont tirés les extraits, on parle de la compétence linguistique comme étant l'affaire de tous ; enfin le dernier chapitre s'attache à l'enseignement du français au primaire et au secondaire.

*La qualité du français à l'école : une responsabilité partagée, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, novembre 1987.*

## La compétence linguistique, l'affaire de tous

La **compétence linguistique** comporte ces dimensions, étroitement imbriquées les unes dans les autres. Dans la mesure où elle vise la maîtrise de la langue comme outil de communication, la compétence linguistique se déploie selon les quatre dimensions rappelées plus haut : elle exige la connaissance du lexique ou de la sémantique et le respect des règles de l'orthographe, de la ponctuation ou de la syntaxe, par exemple, qui constituent à proprement parler le code linguistique ; elle permet cette créativité – ou cette imprévisibilité – qu'on nomme la parole ou la composition écrite ; elle inclut la capacité de juger de la conformité d'une production aux règles essentielles du code linguistique ; elle favorise une intervention adaptée aux besoins de la situation.

Dans la mesure où elle vise la maîtrise de la langue comme outil d'initiation culturelle – appartenance au groupe et accès aux grands domaines de connaissances –, la compétence linguistique devient aussi initiation aux produits de la culture, créativité culturelle, distance critique par rapport à cette culture et réponse appropriée aux besoins d'une situation culturelle particulière. En même temps qu'elle donne accès au patrimoine culturel et qu'elle peut contribuer à l'enrichir par des œuvres nouvelles, la compétence linguistique permet de juger les produits de cette culture et de les adapter aux besoins de l'heure.

Ce qu'il importe de rappeler ici, d'abord et avant tout, c'est, pour toute entreprise de « rectification du tir » en matière

d'enseignement du français, la nécessité de veiller à préserver, voire à promouvoir, **l'équilibre entre les éléments de la compétence linguistique**. Ainsi, il faudra être attentif à ne pas délaisser l'une ou l'autre des deux fonctions de la langue, soit sa fonction de communication personnelle et sa fonction d'initiation culturelle ; de ne pas séparer l'apprentissage du code de son utilisation significative, en situation de communication ; de ne pas disjoindre la maîtrise du code et l'accès à la culture de la collectivité ; de ne pas réduire la compétence linguistique au simple respect du code, oubliant les aspects de créativité, de critique et d'adaptation à une situation particulière ; de ne pas isoler un élément, tel l'orthographe ou la ponctuation, de l'ensemble des éléments du code linguistique<sup>1</sup> (p. 36-37).

### La tâche de tout le système d'éducation

Dans son rapport 1986-1987 sur l'état et les besoins de l'éducation<sup>2</sup>, le Conseil propose de miser sur la dynamique de l'établissement pour une amélioration de la qualité de l'éducation. Il ne saurait en être autrement lorsqu'il s'agit de la qualité du français. Si l'on souhaite voir l'ensemble des élèves ou des étudiants accéder au plus haut niveau possible de compétence linguistique, il importe que soient canalisées les forces de ce qu'on appelle la dynamique de l'établissement : la motivation des élèves ou des étudiants, l'engagement et la compétence des agents éducatifs, la culture organisationnelle de l'établissement, qu'il

s'agisse de l'école, du collège ou de l'université<sup>3</sup>.

**La motivation des élèves ou des étudiants** est, de toute évidence, le facteur primordial d'un engagement efficace dans la voie de la compétence linguistique. Cette motivation naît, certes, au plus profond du désir d'apprendre et de se développer des élèves ou des étudiants. C'est, à proprement parler, une force intérieure, mais qui exige des appuis fermes dans l'environnement culturel et le milieu scolaire. Ces appuis constituent même, pour employer une image peut-être encore plus parlante, sa nourriture indispensable. Il y va ici de la conviction même des élèves ou des étudiants à l'égard d'une nécessaire qualité de la

langue, de leur désir de communiquer et d'accéder à la culture – ce que permet, au premier chef, la langue –, de leur volonté d'acquérir la compétence linguistique. C'est, en tout cas, une force primordiale de la dynamique de l'établissement, avec laquelle devra compter tout plan d'amélioration de la qualité de la langue (p. 36-37).

**La compétence et l'engagement des agents éducatifs** sont aussi indispensables. Il importe, en effet, que la direction, les professionnels non enseignants, les enseignants, les parents et le personnel de soutien – et non seulement les professeurs de français – soient convaincus de la nécessité d'améliorer la qualité du français. Surtout, peut-être,

est-il de première importance que tous ces agents éducatifs se sentent responsables de la compétence linguistique des élèves ou des étudiants, qu'ils fassent preuve à cet égard d'attentes élevées et qu'ils s'appliquent, chacun avec sa compétence propre, à relever ce défi éducatif. Créativité, attentes élevées, savoir et savoir faire appropriés : voilà ce que requiert, de leur part, une amélioration de la qualité du français.

À la motivation des élèves ou des étudiants, à la compétence et à l'engagement de tous les agents éducatifs s'ajoute ce qu'on appelle maintenant **la culture organisationnelle de l'établissement**. À vrai dire, il ne s'agit pas ici d'une juxtaposition, mais plutôt d'un véritable élément intégrateur. C'est, en effet, dans cette culture particulière – cet « éthos » – que s'enracinent la motivation des élèves ou des étudiants et l'engagement des agents éducatifs. Tout projet d'améliorer la qualité du français qui ne s'appuierait pas sur cette culture risquerait d'être voué à l'échec.


Car la culture organisationnelle de l'établissement est faite de ces croyances, attentes et valeurs qui imprègnent le style de la gestion, de la pédagogie et de l'apprentissage. C'est donc au cœur de cette culture, facteur essentiel de la dynamique scolaire, que devrait pouvoir prendre racine une authentique préoccupation de la compétence linguistique des jeunes. C'est là qu'un premier « jugement d'importance » est, en effet, porté sur la langue maternelle. C'est là, bien concrètement, dans la langue écrite et parlée de l'administration, de l'affichage, des notes de service, des communications spontanées, des consignes, des loisirs organisés et de l'enseignement de toutes les matières autres que le français, que s'expriment l'indifférence, le mépris ou, au contraire, l'attachement à l'égard de la qualité de la langue<sup>4</sup>. Une fois encore, la culture apparaît comme la première pédagogie.

La qualité du français des élèves est donc une tâche de toute école, mais aussi de toute l'école. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que les règlements concernant les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire indiquent que « la commission scolaire doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue d'enseignement écrite et parlée soit le souci de tout

enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de toute autre personne travaillant en éducation scolaire »<sup>5</sup>. À cet égard, ne serait-il pas opportun que chaque établissement d'enseignement – et on peut penser, ici, aussi bien aux universités et aux collèges qu'aux écoles – se dote d'un plan d'action en la matière, impliquant à la fois l'ensemble des actions administratives et éducatives et l'ensemble des intervenants, y compris les élèves ou les étudiants eux-mêmes ? Il y a, là aussi, une question d'environnement linguistique de qualité, qui à la fois motive et soutient ceux qui ont à acquérir la compétence linguistique.

Les collèges et les universités ont, eux aussi, à assumer leur part de responsabilité à l'égard de l'amélioration de la qualité du français. Eux, de même, sont interpellés dans leur culture organisationnelle et dans l'ensemble de leurs activités éducatives et administratives. La compétence professionnelle qu'ils visent pour leurs étudiants, est-il besoin de le rappeler, exige un plus haut degré de compétence linguistique. Là, plus qu'ailleurs encore, l'étudiant doit être invité à lire et à écrire. C'est dans l'ensemble de leurs travaux et des disciplines qu'ils fréquentent que les étudiants des collèges et des universités devraient cheminer vers une compétence linguistique qui assure, du même coup, une part essentielle de leur développement intellectuel. À vrai dire, ce sont aussi les enseignants et les chercheurs eux-mêmes qu'il importe d'inviter à publier les résultats de leurs recherches en français, leur attitude et leur comportement à cet égard pouvant largement influencer la motivation des étudiants.

Enfin, c'est également la langue utilisée par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science eux-mêmes, dans leurs notes administratives, communications, procès-verbaux, convocations, lettres, documents ou guides de toutes sortes, qui est en cause ; de même, d'ailleurs, que la langue de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux qui publient des documents de toutes sortes, celle des lois et des règlements, voire la langue parlée à l'Assemblée nationale. Tout cela fait aussi partie de l'environnement du système éducatif, qu'on souhaite le plus favorable possible et qui constitue pour les établissements scolaires un nécessaire appui à leur action.

Le Conseil supérieur de l'éducation est lui-même conscient de ses responsabilités en la matière, lui qui diffuse chaque année de nombreux documents dans l'ensemble du système d'éducation et dans le public en général (p. 43-46). 

---

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Certains mémoires présentés au ministre, notamment celui du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, font état de cette nécessité de ne pas isoler des éléments du code, tels que l'orthographe ou les règles de grammaire, et de ne pas leur accorder une importance démesurée.
2. Conseil supérieur de l'éducation, *La Qualité de l'éducation, un enjeu pour chaque établissement*, Québec, 1987, (sous presse).
3. Les réponses au questionnaire du Ministère sont unanimes à signaler le peu de place accordé à la qualité du français « dans le projet éducatif ». Cela rejoint le présent propos du Conseil qui invite à miser sur la dynamique de chaque établissement pour une amélioration de la qualité du français.
4. Les réponses au questionnaire du Ministère sont unanimes à reconnaître qu'il existe un manque de respect évident pour la langue, dans les conversations à l'école. Le Conseil pédagogique interdisciplinaire (CPIQ) et la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ), par exemple, signalent la médiocrité du français utilisé dans les communications d'ordre administratif, pédagogique ou parascolaire.
5. Ministère de l'Éducation, Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, Gouvernement du Québec, 1981, article 2. Le Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire rappelle aussi cette obligation, en y incluant toute personne travaillant en éducation préscolaire (article 4).